

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **BARBAZAN**Séance du **17 octobre 2013**

Nombre de conseillers

- en exercice	10
- présents	9
- votants	9
- absents	1
- exclus	0

L'an deux mille treize, le 17 octobre à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GALY Henri.

Etaient présents : MM.

BOURELY Marcel, BRUNA Roger, DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SIBRA Gérard, Mmes BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle

Date de convocation :

11 octobre 2013

Absente excusée : LOMBARD Françoise, donne procuration à BRUNA Roger

Date d'affichage :

M. me STRADERE Michèle a (ont) été nommé(e)s secrétaire(s).

OBJET

APPROBATION DU
PLAN COMMUNAL DE
SAUVEGARDE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde a été transmis au service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile, bureau des ERP et de la Prévention des Risques, à la Préfecture de la Haute-Garonne.

Ce dossier est l'outil opérationnel essentiel d'aide à la gestion de crise à disposition du Maire et de l'ensemble des acteurs de la collectivité en cas d'évènement de sécurité civile.

Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Ces risques sont recensés dans le DICRIM.

A ce jour, ne sont pas encore traités le points suivants :

- risque d'exposition à un nuage radioactif
- le dispositif d'accueil de la population.

Le Plan Communal de Sauvegarde est consultable en mairie ainsi que sur le site internet de la commune, et fera l'objet de mises à jour nécessaires.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la première version du Plan Communal de Sauvegarde.

SOUS-PREFECTURE

24 OCT. 2013

SAINT-GAUDENS

Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture de Haute-Garonne
le et publication ou
notification du



Le Maire,

Signature

COMMUNE
BARBAZAN

Délibération du conseil Municipal du 17 octobre 2013

Suite

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver la première version du Plan Communal de Sauvegarde.

Ainsi fait et délibéré, les jour et an que dessus.
Au registre sont les signatures.



Le Maire,

Signature